



Féchy, le 9 juin 2022

CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

AU SUJET DU PREAVIS MUNICIPAL N° 2/2022 RELATIF À LA DEMANDE DU CRÉDIT DE
CONSTRUCTION POUR L'AGRANDISSEMENT DU COLLÈGE DE LA PRA – PHASE II

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de gestion et des finances (COGEFIN), composée de M. Tobias MEYER, président et rapporteur, Mesdames Esther GAILLARD, Christine KAESERMANN, Messieurs François MOLLIEUX, et Rolf WEBER, membres, et Monsieur Philippe HAHN suppléant, s'est réunie le 9 juin dernier afin d'étudier le préavis municipal N° 4/2022. Se sont excusés Messieurs Alexandre HORVATH et Thomas VON ARX, membres, ainsi que Monsieur Laurent BESSO, suppléant.

M. Andreas MEYER, Syndic, et Mme Francine DUPUIS, Municipale, étaient présents et ont répondu à nos questions et nous les remercions pour les explications fournies.

Tout d'abord la Commission tient à remercier la Municipalité pour le travail conséquent investi dans ce préavis comprenant une documentation exemplaire à la hauteur du défi que constitue ce projet.

Le préavis démontre que la Municipalité table sur un équilibre entre les charges et les recettes de cet agrandissement du collège de la Pra, avec CHF 849'100 de dépenses annuelles compensées par CHF 860'703 de revenus, laissant une marge d'environ CHF 10'000 par année. La plus grande partie des coûts sont l'amortissement du crédit de construction sur 30 ans, suivi des charges d'exploitation du bâtiment proprement dit, et finalement l'intérêt à payer pour le crédit. Précisons que le taux de 1.08% sur 10 ans est indicatif et est utilisé pour les besoins du calcul.

La grande majorité des revenus sont fixes sur 30 ans, comprenant la location par l'ASSAGIE des classes de la nouvelle extension ainsi que de la salle de gym pendant les horaires scolaires. L'UAPE gérée par l'AJEMA (réseau pour l'Accueil de Jour des Enfants Morges Aubonne) louera les futurs locaux. Notons que la Commune de Féchy est membre des deux associations ASSAGIE et AJEMA et qu'elle est représentée tant au niveau des comités de direction qu'aux conseils respectifs.

Ainsi, la très grande partie des revenus est assurée par des association intercommunales dont Féchy est directement impliqué en tant que membre, bénéficiaire et prestataire. La pérennité de ces deux associations repose sur le modèle de société soutenant une éducation qui se dispensera

sur les 30 années comme aujourd'hui, à savoir : des salles de classe, un préau, des terrains de jeux et des lieux destinés à la gymnastique.

La plus grande incertitude réside dans le coût de la location du crédit nécessaire, soit les taux d'intérêts qui s'appliqueront dans le futur. La Municipalité, et ses successeurs, chercheront à obtenir le meilleur taux pour ces crédits, avec des prêts qui peuvent aussi être de courte durée et qui se renouvellent pour profiter des taux variables bien meilleur marché que les taux des prêts à longue durée. La recette provenant de l'ASSAGIE est basée sur un taux à 2%, et elle s'adaptera selon les taux en vigueur. C'est-à-dire que la recette augmente si le taux dépasse les 2%.

En plus, l'incertitude liée aux conditions des prêts, n'affecte qu'une partie modeste des coûts annuels liés à ces nouvelles installations scolaires, ce qui réduit la portée de ce risque.

L'augmentation du plafond d'endettement de 16'000'000 Francs nécessaire pour la réalisation de ce projet a été soumise au Canton à la Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes (DGAIC). La DGAIC a émis un préavis favorable, en dépit d'un risque de surendettement étant donné que la Commune possède un patrimoine immobilier substantiel. Il est à relever que l'appréciation du risque d'endettement ne tient pas compte des revenus provenant des nouveaux locaux scolaires.

La Cogefin tient à relever que le plus grand risque a été pris par notre commune en 2013 lors de la construction du nouveau collège de la Pra. En effet, il n'existait aucun cadre contractuel assurant les locations des classes.

Aujourd'hui un cadre contractuel existe pour l'agrandissement du collège et il est important de préciser que celui-ci permettra de pérenniser l'emplacement d'une école à Féchy. Le collège de la Pra deviendrait un pôle clé au sein de l'ASSAGIE avec un lieu unique servant au cycle complet de l'éducation primaire 1 à 4.

Mentionnons encore la plus-value certaine pour les habitants actuels et futurs de Féchy que constitue la présence d'une école sur notre territoire communal. Le critère de proximité et des circuits-courts devient prépondérant dans les choix de domiciliation.

La présence d'une salle de gym VD3, avec sa salle de rythmique annexe, permettra aussi à Féchy d'accueillir des événements sportifs et d'autres activités ayant un public jusqu'à 300 personnes. La possibilité de rentabiliser ces installations est jugée très intéressante.

Après discussions et délibérations, les membres de la Commission de Gestion et des Finances proposent à l'unanimité au Conseil General de Féchy:

- d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de construction de l'agrandissement du Collège de La Pra, pour un montant arrondi à CHF 16'000'000;
- d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 15'839'200 destiné à la réalisation de l'agrandissement du Collège de La Pra;
- de financer ce crédit par le biais de l'emprunt de CHF 15'839'200 aux meilleures conditions du marché;
- d'amortir le montant de ces travaux sur 30 ans, dès la mise en service du Collège de La Pra – Phase II;
- de prendre acte que ces travaux entraînent au compte de fonctionnement 356.3312.01 une charge annuelle de CHF 528'000 à prévoir dans le budget.

Pour la Commission de gestion et des finances,

Le Président



Les Membres



francy
Ammun
P. V. M. M.

